



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan d'une nouvelle opération de lutte contre la pêche illégale.

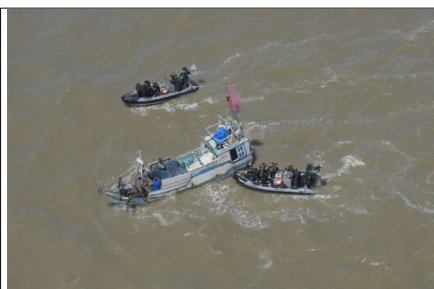
Du 5 au 16 juin 2024, sous l'autorité du préfet de la Guyane, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, les forces armées ont mené une nouvelle opération de lutte contre la pêche illicite. Cinq navires originaires du Brésil ont été contrôlés en action de pêche illégale dans les eaux territoriales françaises au large de la Guyane.

Avec le soutien du port du Larivot, trois de ces navires, le PETROS 1, l'ARCO IRIS DO MAR 1 et le COMTE AXEL 2, ont été déroutés avant d'être détruits sur décision du juge des libertés et de la détention. Un quatrième navire, le NETUNO, a dû faire l'objet d'une immersion en mer après avoir chaviré pendant la phase de contrôle.

Sous l'autorité du procureur de la République du tribunal judiciaire de Cayenne, les capitaines des quatre navires détruits ont été placés en garde à vue et se sont vus remettre une convocation devant la justice française.

Au bilan, **7,5 tonnes de poissons, 87 kg de vessies natatoires et 28 km de filets** ont été saisis par les forces armées en Guyane. Au total, le préjudice financier pour les armateurs et les pêcheurs illégaux étrangers est évalué à plus de **220 000 €**.

Depuis le début de l'année 2024, l'État a procédé à la destruction de 10 navires utilisés pour la pêche illégale.



Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr